

Réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2018

20h00

Présents : M. MORIN Christian, Mme BOUVIER Danielle, MM. ESCOFFIER Marcel, CHINCHILLA Pedro, Mmes LEBON Ludivine, BARRAQUAND Angélique, MM. FERLIN Damien, LAFOREST Jean-Daniel, HAINZELIN Pierre, MILESI Pascal, Mmes EYNARD Edith, PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle

Absents excusés : M. DUC MAUGE Michel (procuration à Vincente TABUTEAU), M. GONTIER Hervé (procuration à Tiffany PERROT), M. RAMBAUD Guy (procuration à Danielle BOUVIER), Mme GUIRIMAND Marie-Odile (procuration à Evelyne TEZIER), M. GUEUNDJIAN Philippe (procuration à Christian MORIN), M. GERBOUD Franck (procuration à Pascal MILESI), Mme BOREL Amandine (procuration à Mauricette VALLET).

Madame Tiffany PERROT a été élue secrétaire.

Le Maire modifie la chronologie de l'ordre du jour de la séance :

1- Signature de la convention portant gestion de l'ENS de Combe Laval :

Mesdames Manon CHEVALIER et Pauline D'ADAMO du Parc Naturel et Régional du Vercors (PNRV), présentent le travail réalisé en amont du projet de convention portant gestion avec le PNRV de l'Espace Naturel Sensible local de la commune de Saint-Jean-en-Royans (Combe Laval), ses enjeux et sa finalité.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Validation par 17 voix pour, 3 contres (MM Pascal MILESI, Hervé GONTIER et Franck GERBOUD pour lesquels il y a insuffisance de concertation avec les propriétaires et les acteurs locaux) et 3 abstentions (M. Damien FERLIN, Mmes Isabelle VIGNON et Tiffany PERROT pour lesquels la réglementation existante est déjà assez contraignante) du projet de convention portant gestion de l'Espace Naturel Sensible local de la commune de Saint-Jean-en-Royans.

2- Prescription de la révision du PLU :

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 10 février 2014 et modifié le 27 mars 2017,

En effet, le PLU ne répond plus parfaitement aux besoins de la commune ni en matière de développement (économique démographique), ni en matière de préservations des richesses de la commune. Il précise que le projet de révision devra prendre en compte toutes les dimensions du territoire (économiques, sociales, culturelles et environnementales) et devra intégrer les différents documents supra-communaux en cours de préparation.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité pour prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

3-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

4-Admission en non-valeur budget eau :

Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour mettre en non-valeur les titres, côtes ou produits conformément à l'état fourni par le Receveur Municipal pour un montant de :

ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TTC
2018	141.98 €	7.81 €	149.79 €
TOTAL	141.98 €	7.81 €	149.79 €

5- Admission en non-valeur budget assainissement :

Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour mettre en non-valeur les titres, côtes ou produits conformément à l'état fourni par le Receveur Municipal pour un montant de :

ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TTC
2018	195.52 €	19.25 €	211.77 €
ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TTC
2017	115.28 €	11.53 €	126.81 €

6- Modification statuts du SMABLA :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par le Président du SMABLA pour se prononcer sur la modification des articles 1, 2 et 11 des statuts du syndicat de façon à substituer Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté au Syndicat Intercommunal Eau Potable Irrigation et Assainissement pour le compte des communes de Saint-Romans et Saint-Just de Claix et de Saint-Hilaire du Rosier pour son propre compte et d'adapter ces articles en conséquence des transferts de compétences.

Il précise que l'adhésion de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté permet aux communes de Saint-Romans, Saint-Just de Claix et Saint-Hilaire du Rosier de continuer à bénéficier de tous les services relevant de la compétence du SMABLA

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour adopter la modification des statuts et l'intégration de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté au sein du SMABLA

7- Création emploi saisonnier services techniques :

Le Maire propose , pour pallier au surcroît de travail des services techniques suite aux travaux prévus d'aménagements de voirie, de peinture routière, d'entretien des bâtiments communaux et de préparation des illuminations des fêtes de fin d'année, de créer, à compter du 1^{er} octobre 2018 et pour une période de six mois, un poste d'adjoint technique territorial contractuel .

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer, à compter du 1^{er} octobre 2018 et pour une durée de six mois, un poste d'adjoint technique.

8- Création poste service administratif (prévision départ retraite) :

Le Maire informe l'assemblée qu'un agent des services administratif titulaire du grade de Rédacteur principal 1^{ère} classe, fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2019.

Il est nécessaire de recruter pour le remplacement de l'agent et de prévoir une période de tuilage, le Maire propose de créer :

- un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 5 novembre 2018.

- un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 5 novembre 2018

Il précise que le poste non pourvu sera supprimé et que ce recrutement pourra intervenir :

- sur les cadres d'emploi correspondants de la filière administrative, catégorie C pour le poste d'adjoint administratif

- sur les cadres d'emploi correspondants de la filière administrative, catégorie B pour le poste de Rédacteur

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer à compter du 5 novembre 2018 un poste d'Adjoint Administratif à temps complet et un poste de Rédacteur à temps complet

9- Adhésion au contrat de groupe assurances des risques statutaires CDG26 :

Le Maire rappelle que la commune a, par mandat en date du 10 janvier 2018, demandé au Centre de Gestion de la Dôme (CDG26) de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents titulaires CNRACL.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour :

- **accepter la proposition suivante :**

Assureur : CNP Assurances

Courtier : SOFAXIS

Durée de contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2019) - maintien du taux 3 ans.

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à a CNRACL/garantie optionnelle :

Risques assurés : Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie + maladie longue durée+ maternité (y compris les congés pathologiques)/adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

Option 3 : tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières (sauf pour le capital décès et les frais médicaux) à un taux de 3.70%.

- **accepter la rémunération du Centre de Gestion à hauteur de 3%** de la cotisation versée à CNP/SOFAXIS, au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

- **autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes**

10- Convention avec le CDG26 pour mise en conformité RGPD (Règlement Général de Protection des Données) :

Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la de mise en conformité avec Règlement Général de Protection des Données (RGPD), le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (CDG 26) propose de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics.

Le CDG 26 propose de mettre à disposition un Délégué à la Protection des Données dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Une convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, devra être conclue avec le CDG 26.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour mutualiser ce service avec le CDG 26, pour signer la convention de mutualisation et désigner le DPD du CDG 26 comme étant le DPD de la collectivité.

11- Reversement subvention Européenne école Pasteur :

Le Maire informe l'assemblée que la commune porte le projet ERASMUS (En route pour e-apprendre l'anglais en Europe) conjointement avec l'Ecole élémentaire Pasteur.

Dans ce cadre, une subvention a été accordée par l'Europe à la commune pour un montant de 11 974€,

Le Maire propose de reverser cette somme à l'OCCE école Pasteur pour financer la mise en œuvre du projet.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour reverser la subvention (soit 11 974€) à l'école Pasteur de la façon suivante : dès à présent l'acompte perçu soit 9 579,20€ (80%), le solde à réception.

12- Garantie d'emprunt SDH :

La décision est ajournée à l'unanimité dans l'attente d'informations complémentaires.

Le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations:

- décide :

- de confier à **Drôme Aménagement Habitat 26 958 VALENCE**, la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour réalisation de l'équipement public pour une Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'approuver l'offre présentée à 89 800,00 € HT soit 107 760,00 € TTC

- de confier à **SF2E 69007 LYON**, la mission de réalisation d'un schéma directeur du réseau chaleur de la ville et préparation de la fin du contrat de délégation de service public et d'approuver l'offre présentée à 10 750,00 € HT soit 12 900,00 € TTC

13- Schéma directeur réseau chaleur :

Monsieur Jean-Daniel LAFOREST fait un point sur l'avancement du dossier (voir ci-dessus).

Les réunions de travail vont débiter et un COPIL sera mis en place pour le suivi.

14- Questions diverses :

-Prochains conseils municipaux : lundis 22 octobre et 17 décembre à 20h

Séance levée à 21h45